Formation « Décrypter l'actualité juridique, fiscale et comptable des Offices de tourisme »

Présentation du contexte de la formation

Les Offices de tourisme sont confrontés à de fréquentes évolutions règlementaires nécessitant une mise à jour régulière des connaissances du cadre juridique, comptable et fiscal.

La présente formation vise d'une part à présenter les évolutions récentes du cadre juridique(CGCT, Code de tourisme, Loi de Finances, PLFSS) et, d'autre aprt, à rappeler les évolutions intervenues lors des dernières années.

Gilles Thomas a conçu et anime depuis 12 ans le module spécifique « Décrypter l'actualité juridique, fiscale et comptable des Offices de tourisme », qu'il anime pour plusieurs relais Régionaux et Départementaux d'Offices de tourisme.

Objectifs de formation

A l'issue de la formation, les participants sont en capacité :

Définir le cadre règlementaire général de la compétence tourisme et ses dernières évolutions

Maîtriser le cadre fiscal de l'Office de tourisme, sur ses différentes formes juridiques

Identifier les évolutions comptables récentes impactant les Offices de tourisme

Maîtriser les nouvelles actualités juridiques applicables aux OT : marchés publics, taxe de séjour, numéro d'enregistrement, hébergements touristiques

Programme de formation

I. Le cadre réglementaire de la compétence tourisme et ses dernières évolutions

- La loi Engagement et proximité : quels impacts pour les Offices de tourisme ?

- La loi 3DS et ses impacts pour les communes membres de communauté urbaine ou de métropole

II. La fiscalité des Offices de Tourisme

- Introduction : présentation du cadre général de la fiscalité des Offices de tourisme sur les différentes formes juridiques : Association
- Epic
- SPL
- Autres formes juridiques
- Les obligations fiscales des OT selon leur forme juridique : Au regard de la TVA
- Au regard de l'impôt sur les sociétés
- La taxe sur les salaires
- Le dispositif de mécénat : application aux OT
- Le régime fiscal des loueurs en meublés les évolutions loi Le Meur et les évolutions 2026

III. Les évolutions de la réglementation comptable des Offices de tourisme

- Le nouveau formalisme des comptes annuels
- Le nouveau traitement des subventions d'investissement
- Le nouveau traitement des contributions bénévoles en nature
- La réforme des transferts de charges
- Les évolutions de l'instruction M4 (Epic)

IV. Les nouvelles obligations juridiques des Offices de tourisme

- Le champ d'application du Code de la commande publique pour les OT
- Les possibilités de bénéficier d'une TVA à taux réduit sur les publications
- La généralisation du numéro d'enregistrement
- Actualités diverses : Destination Excellence, accessibilité

La réforme de la taxe de séjour : Champ d'application de la taxe de séjour

Les évolutions tarifaires 2026 et la taxation des hébergements non classés

La collecte de la taxe par les plateformes

Les modalités de taxation d'office

Durée de la formation et modalités d'animation de la formation

7 heures : 2 demi-journées de 3h30

Mode d'animation : en distanciel

Plateforme utilisée habituellement : Zoom

Dates et horaires : Mardis 10 et 17 novembre 2026 de 9h-12h30

Méthodes et moyens pédagogiques utilisés

- Alternance d'apports juridiques et d'exemples appliqués au contexte des Offices de tourisme
- Diffusion et remise d'un support powerpoint commenté
- Travail sur les sources juridiques récentes
- Le découpage (déroulé) détaillé de la formation est présenté en Annexe 1, avec le détail des méthodes et moyens pédagogiques mis en oeuvre

Outils et supports remis aux stagiaires

- Support complet de formation
- Sources juridiques (CGCT, Code de tourisme, Guide DGE)

VIII. Modalités d'évaluation de la formation

- L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée au moyen de trois QCM en cours de formation.
- L'outil de QCM utilisé est Kahoot.
- Une synthèse des évaluations est remise à la Mascot Bourgogne.

Moyens matériels prévus

- Plateforme Zoom ou Teams
- Plateforme Kahoot pour évaluation des acquis

Prérequis

- Aucun : la formation est accessible aux personnes qui seraient en prise de poste

Organisme de formation :

ALTICÉO – 6 rue Simone Veil L'Européen -38170 Seyssinet-Pariset - Tél : 04.57.93.21.50

SIRET n° 51962418300025 - TVA Intra n° FR14519624183 – Déclaration d'activité de formation N°82 38 04748 38

Moyens humains : profil de l'intervenant

Gilles THOMAS

Formateur / consultant spécialisé dans le développement touristique

- 19 ans d'expérience en tant que Formateur / Consultant dans le secteur du tourisme
- Conseil et formation en développement touristique auprès des territoires et des porteurs de projet touristique
- Animation de formations auprès des relais territoriaux d'Office de tourisme : actualités juridiques, observation touristique, taxe de séjour, législation des hébergements touristiques
- 15 ans d'expérience en accompagnement et formation au développement de la collecte de taxe de séjour
- Réalisation de missions de création ou de fusion d'offices de tourisme intercommunaux ou intercommunautaires dans le cadre de la loi NOTRe
- Fondateur du Cabinet Cogeres

Dess 3ème Cycle Finances – Université Grenoble II – ESA

Diplôme de l'ESC Grenoble